



Projet agrivoltaïque à Beaumont-lès-Valence (26).

Note paysagère

Juin 2026

ASPIRAVI



CLIENT

RAISON SOCIALE	ASPIRAVI France
COORDONNÉES	23, rue Charles de Gaulle F-78560 Le Port Marly
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Matthias RUPPE Tél. 06 61 37 44 67 matthias.ruppe@aspiravi.com

SCE

COORDONNÉES	Immeuble Organdi 1 esplanade Miriam Makeba 69100 Villeurbanne Tél. 04.72.81.98.10 E-mail : lyon@sce.fr
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Madame Céline GERMAIN Tél. 04 72 81 98 10 E-mail : celine.germain@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Note paysagère – Projet agrivoltaïque à Beaumont-Les-Valence
NOMBRE DE PAGES	34
NOMBRE D’ANNEXES	/
N° PROJET	251230

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
251230	18/02/26	Première version	Analyse paysagère	PLS	JFE
251230	19/03/26	Deuxième version	Précisions des enjeux	PLS	JFE
251230	20/05/26	Troisième version	Nouveau calepinage	CGM	JFE
251230	15/06/26	Quatrième version	Nouveau calepinage	CGM	JFE

Sommaire

1.1. Objectif et méthodologie.....

4

1.2. Analyse du contexte paysager territorial

4

1.2.1. Les caractéristiques de la basse vallée de la Drôme

4

1.2.2. Évolution historique du territoire

8

1.2.3. Le territoire aujourd’hui

9

1.2.4. Les composantes paysagères du site d’étude.....

10

1.3. Les perceptions du site d’étude

12

1.3.1. Perceptions éloignées du site d’étude.....

13

1.3.2. Les éléments de paysage caractérisant le site d’étude

20

1.4. Synthèse des enjeux paysagers

27

1.5. Préconisations d’insertion paysagère

29

1.5.1. Intégration des pistes de circulation

30

1.5.2. Modèle et RAL de clôture et de portail.....

31

1.5.3. Insertion des postes de livraison et de transformation

32

1.5.4. Enherbement sous les modules photovoltaïques

32

1.6. Synthèse des mesures ERC mises en œuvre

32

1.1. Objectif et méthodologie

L'objectif de cette partie est de caractériser les paysages du territoire afin d'appréhender ses spécificités et ses dynamiques. Elle est basée sur plusieurs entrées :

- ▶ Le couvert végétal par typologie (notamment boisements, haies, prairies et agriculture)
- ▶ La répartition du bâti (fermes ou habitations isolées, hameaux, villages, villes)
- ▶ La présence de patrimoine bâti particulier (châteaux de toutes époques, édifices religieux, monuments historiques...) et autres singularités,
- ▶ La topographie,
- ▶ Le réseau hydrographique,
- ▶ Le réseau viaire (voies ferrées, routes, chemins de randonnée et autres axes de communication ou itinéraires de découverte).

Ces différents éléments sont analysés à plusieurs échelles :

- ▶ D'abord au 50 000^e, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble du territoire, d'identifier les unités paysagères principales, ainsi que les formes dessinées par la végétation, le réseau hydrographique et la topographie. Elle permet également de comprendre la répartition anthropique sur ce territoire (importance de l'agriculture, répartition urbaine et réseau des voies de communication) vis-à-vis du contexte naturel,
- ▶ Au 20 000^e, l'analyse se base sur les mêmes critères, mais étudie cette fois le contexte direct du site de projet. Elle met en évidence les éléments susceptibles d'être directement impactés et les paysages dont la perception pourrait se voir modifiée.
- ▶ Enfin, à l'échelle du site, l'objectif est de comprendre ses jeux de topographie et la présence de caractéristiques particuliers (arbres remarquables, éléments bâtis type murets, calvaires ou bâtisses, fossés et cours d'eau, interface directe avec des habitations ou le réseau viaire, etc.).

Cette analyse se base sur différents supports graphiques et documents :

- ▶ En premier lieu, une analyse basée sur une publication du Centre de ressources régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes nous renseigne sur les marqueurs identitaires du territoire,
- ▶ Ensuite, 2 cartes sont réalisées au 50 000^e et au 20 000^e sur la base des données de l'Institut Géographique National (IGN) pour appréhender les dynamiques territoriales et son couvert. Elles reprennent les différentes entrées mentionnées au début de cette partie,
- ▶ Cette analyse est combinée à une étude historique de la carte de l'État-Major et des photographies aériennes historique et actuelle : elle met en évidence les dynamiques territoriales historiques et permet de mieux comprendre certains phénomènes,
- ▶ Enfin, une visite de site permet de se rendre compte concrètement des caractéristiques du site. Elle est formalisée dans le rapport sous forme d'un reportage photographique. Par ailleurs, un reportage photographique sur la base de ressources en ligne permet d'appréhender les paysages aux alentours du site d'étude (basée sur la carte 20 000^e). Aux différents points de vue de ce second reportage sont associés un niveau d'enjeu fort, moyen ou faible (définis plus précisément dans la suite de l'étude) selon l'ampleur de la co-visibilité et selon la nature de l'origine du point de vue.

L'ensemble de ces éléments mènent à la détermination des enjeux, enjeux qui devront être pris en compte dans la suite du projet.

1.2. Analyse du contexte paysager territorial

1.2.1. Les caractéristiques de la basse vallée de la Drôme

L'immense Plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors (81 500 hectares) est toute en contrastes entre la modernité des infrastructures de transport qui la traversent (TGV, A7 et routes nationales) et le caractère encore rural de certains paysages agricoles.

1.2.1.1. Topographie et limites naturelles

Entourée de reliefs bien connus, la plaine, plane en son centre, et collinaire dans ses abords, offre des vues exceptionnelles sur le Vercors et les monts d'Ardèche. Ses limites sont géographiques : vallée de l'Isère au nord, ainsi que les bords des versants de la Drôme des collines, Rhône et piedmonts des monts d'Ardèche à l'ouest, début des pentes du Vercors à l'est, et prolongement de la vallée de la Drôme au sud.



Figure 1 - Les piedmonts de l'Ardèche et du Vercors encadrent la vallée

1.2.1.2. Agriculture

L'agriculture omniprésente est diversifiée : céréales, arboriculture, viticulture et élevage dans les franges est. Dans cette plaine très ouverte, se succèdent sans discontinuer de monotones grandes parcelles géométriques séparées en pointillé d'arbres épars et de haies plus ou moins formées.

Outre le Rhône et l'Isère, la plaine est creusée par les canaux et rivières qui l'irriguent et les pratiques agricoles s'y sont largement intensifiées : maïsiculture, agrandissement des parcelles, remembrement, construction de hangars, irrigation par pompage... La plaine possède une agriculture dynamique, où peu de parcelles sont en jachère.



Figure 2 - Les champs s'étendent à perte de vue, des alignements ou haies marquent les parcelles et les routes

De grandes fermes parsèment densément la plaine, se signalant par des bosquets de cyprès, peupliers, ou noyers ; elles sont desservies par d'étroites routes sinueuses en étoile et en tous sens.

Les rares reliefs intérieurs ainsi que ceux situés aux marges sont construits, offrant aux habitants des vues sur la plaine.

L'extension de l'urbanisation le long des routes et aux abords des bourgs fait se côtoyer un habitat résidentiel avec cette plaine agricole. Néanmoins, la majorité des superficies reste essentiellement agricole.

1.2.1.3. Étalement urbain

Cependant, le caractère agricole est marqué par de fortes mutations, liées au dynamisme de la région : élargissement des routes, développement de zones d'activités artisanales ou commerciales, construction de lotissements... l'urbanisation et les zones d'activités s'étendent le long des routes, les lotissements fleurissent aux abords des villages, les pentes des reliefs périphériques se construisent sans cohérence.

La plaine est sillonnée par de grandes infrastructures de transport, résultant de cet étalement urbain et de cette dense activité agricole : lignes de TGV, autoroute A7, RN7 et 532, autres contournements urbains...

Agriculture et urbanisme se partagent un sol en mutation constante.



Figure 3 - Les axes de communications et les zones pavillonnaires se multiplient dans la plaine

Ainsi, la plaine de Valence est « la plaine des grands équipements » : lignes à haute tension, axes routiers majeurs, lignes de TGV, bourgs en extensions, mais aussi grandes exploitations agricoles se répartissent la place dans une plaine majoritairement agricole, où la ville s'étale chaque jour un peu plus. Dans ce contexte, le patrimoine bâti ou naturel est peu prégnant.



Figure 4 - Au cœur de ces développements, bourgs et monuments historiques rappellent le passé de ce territoire

Les enjeux donnés dans un objectif de qualité paysagère sont les suivants :

- ▶ Les alignements de platanes au bord des routes sont à préserver, voire à recréer,
- ▶ L'habitat dans les pentes devrait s'adapter à la progression du relief, en s'inspirant de la pente dans ses lignes et ses volumes,
- ▶ Base de l'économie de la plaine, l'eau (rivières et canaux) pourrait faire l'objet d'une valorisation sous la forme de chemins de randonnée ou de réseaux de circulation douce,
- ▶ La hiérarchie du réseau routier est à conserver en limitant les élargissements au strict nécessaire et valorisant les petites routes comme vecteur de reconsidération des atouts paysagers de la plaine...

Source : Centre de ressources régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes, Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors, 2017

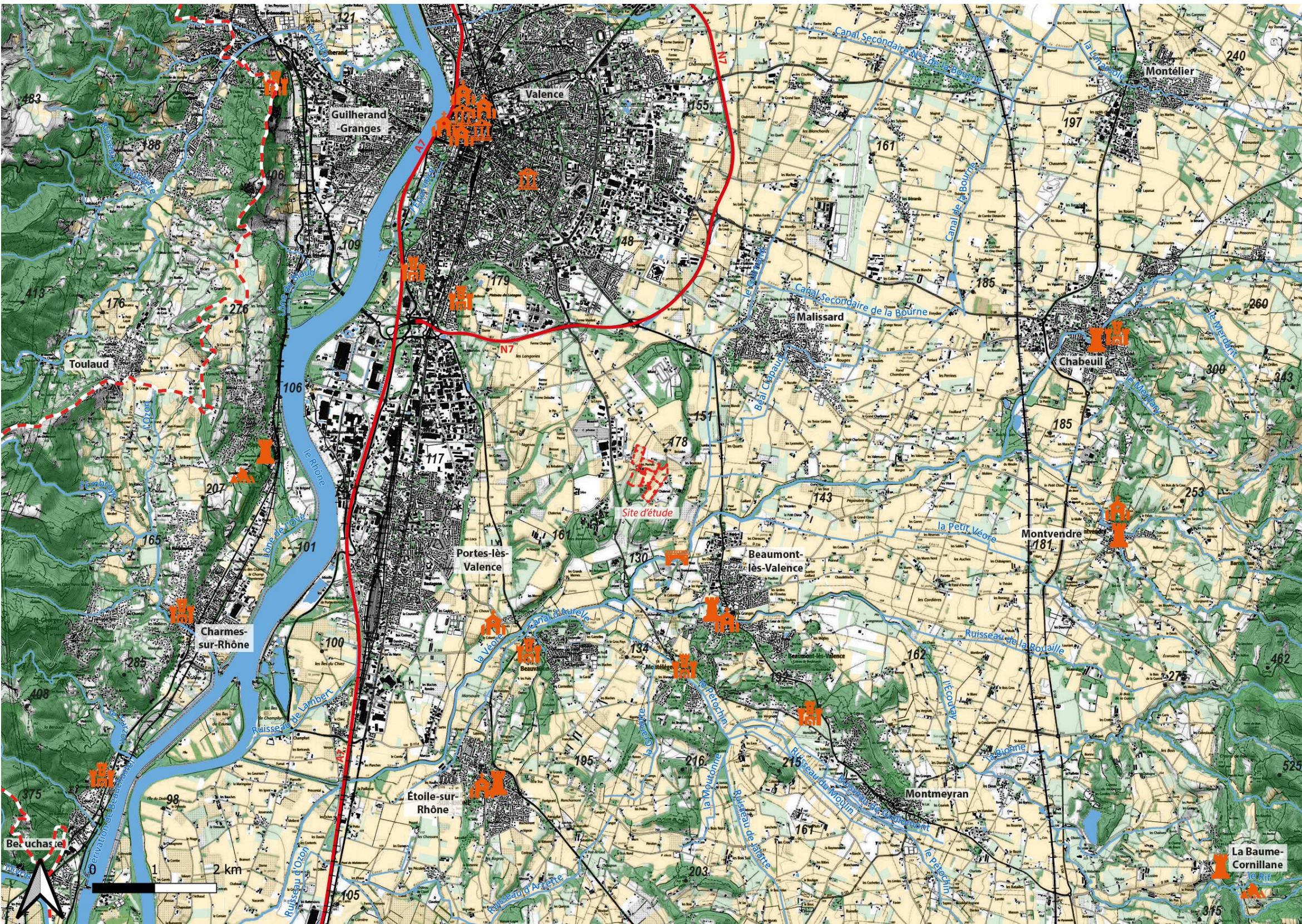


Figure 5 - Carte de localisation du site d'étude au sein de son territoire. La large vallée plane et agricole du Rhône est limitée par les monts d'Ardeche à gauche, et par le Vercors à droite (Source : Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

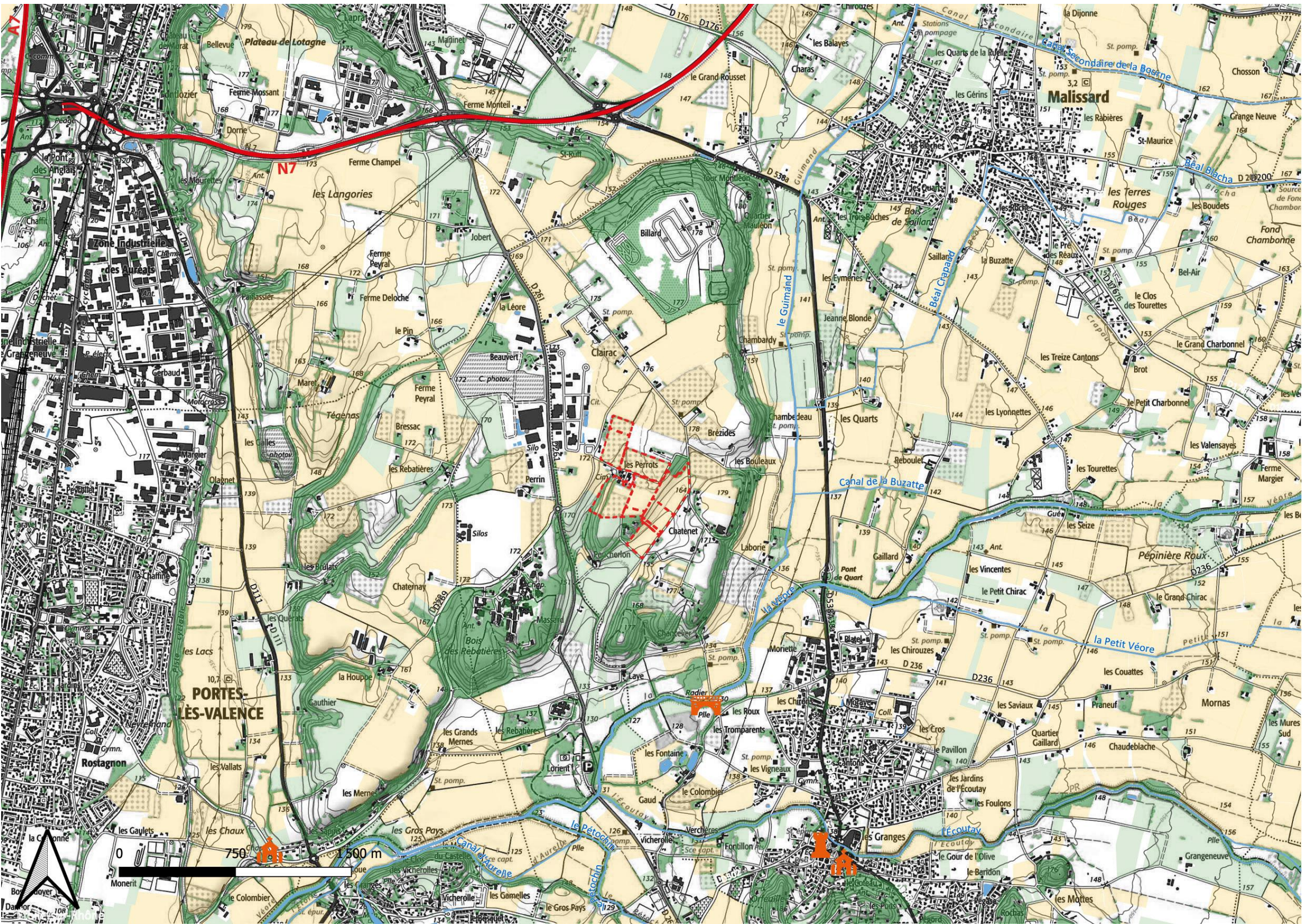


Figure 6 - Carte de localisation du site d'étude au sein de son territoire rapproché : le site se situe sur un petit plateau surélevé vis-à-vis de la plaine agricole (Source : Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

1.2.2. Évolution historique du territoire



Figure 7 - Carte de l'État-Major 1820-1866 (Source : Remonter le temps IGN)

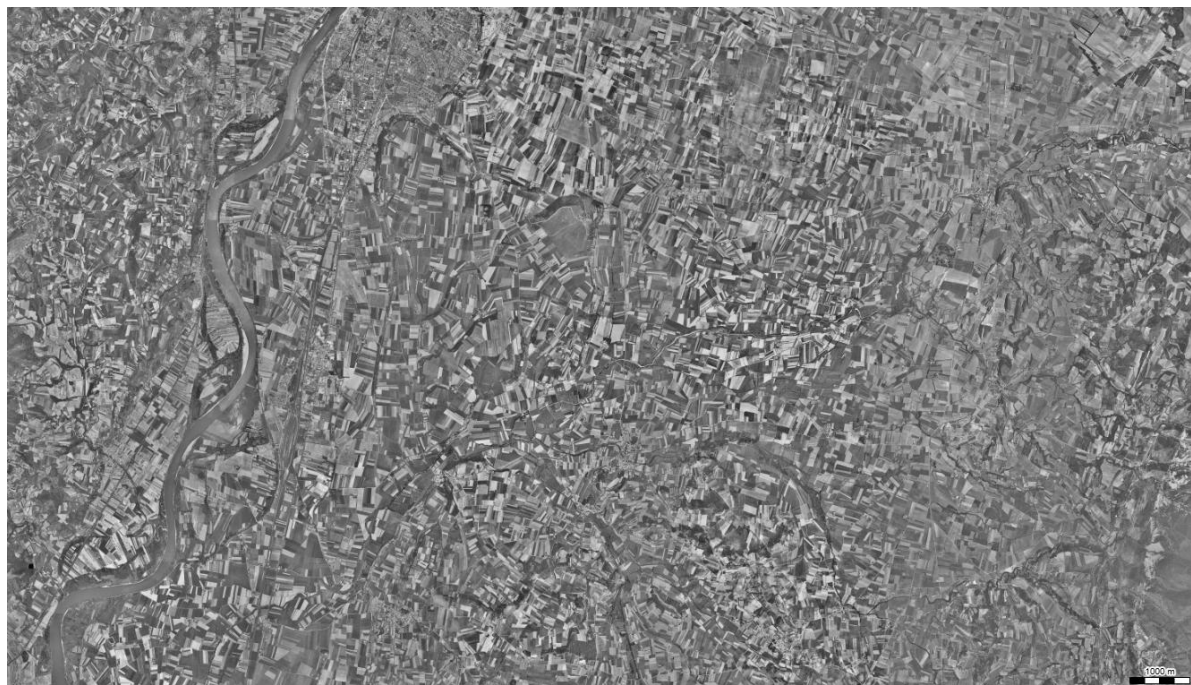


Figure 8 - Photographie aérienne historique de la période 1950-1965 (Source : Remonter le temps IGN)

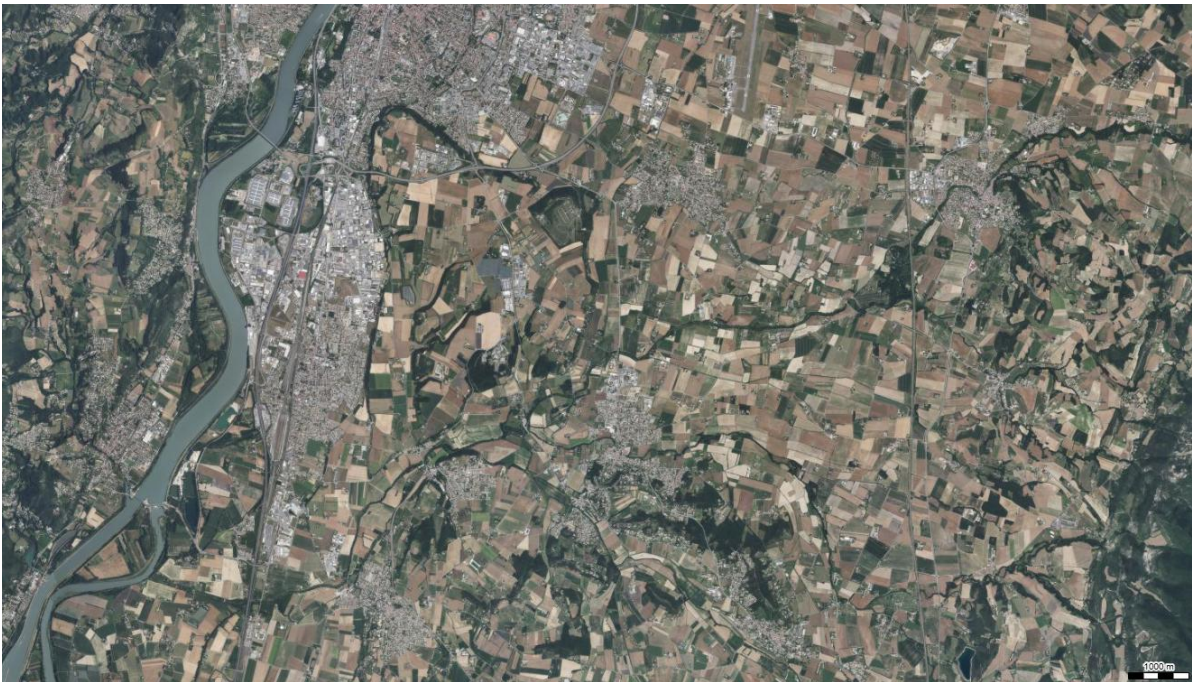


Figure 9 - Photographie aérienne actuelle (Source : Remonter le temps IGN)

Large vallée de 18km de large, le lit du Rhône est composé de sols alluviaux propices à l'agriculture et semble toujours avoir accueilli cette activité. La photographie aérienne historique illustre très bien cette richesse des sols, parsemée de parcelles. Les modes d'agriculture ayant changé depuis le remembrement, de plus grandes exploitations ont vu le jour, visibles sur la photographie aérienne actuelle. Au 20^e siècle, l'agriculture va même jusqu'à gagner du terrain sur les piedmonts des monts d'Ardèche et du Vercors de part et d'autre de la vallée, et y est encore bien installée aujourd'hui.

Aujourd'hui, la plaine semble toujours aussi active dans le domaine de l'agriculture mais sa surface a été cédée à de nombreux endroits au profit de l'urbanisation : Valence et Portes-lès-Valence se sont considérablement développées, et de nombreuses autres villes ont considérablement grandi sur la base de leur bourg historique. Cette expansion, liée au dynamisme économique de la région, a également conduit à l'apparition d'un aéroport, de lignes de chemin de fer, et de nombreux contournements routiers dont les plus notables sont celui de Valence par la N7 à l'est, et l'autoroute A7. Ces entités transforment les paysages et en modifient leur perception.

Enfin, depuis le 19^e siècle, la région paraît peu boisée : quelques bosquets parsèment la vallée mais le gros des massifs se trouvent sur les flancs de montagnes. De la même manière, en termes d'hydrologie, le cours du Rhône n'a que peu changé, si ce n'est que ses méandres ont été canalisés. Cependant, de nombreux cours d'eau et canaux ont été créés pour irriguer les parcelles au cours des décennies.

Ainsi, au fil des époques, la vallée a conservé sa caractéristique principale qu'est l'agriculture. Son fort dynamisme a permis l'extension des villes et des voies de communication en tout genre, limitée toutefois par les piedmonts boisés de part et d'autre. Aux alentours de Valence, il est à relever que les paysages péri-urbains voient de nombreux projets se construire (ZA, ZI, grands axes de communication, étalement), et mutent ainsi au fil des années vers un paysage plus industriel, qui tend à perdre ses caractéristiques paysagères.

1.2.3. Le territoire aujourd'hui

Les piedmonts de l'Ardèche

Les piedmonts de l'Ardèche forment le cadre ouest de la basse-vallée du Rhône. Passant rapidement de 100 à 250m d'altitude, ces reliefs sont caractérisés par une première frange abrupte en bord de Rhône, à l'image des hauteurs de Soyons et de Guilherand-Granges. Ensuite, une seconde rangée de relief boisée atteint les 400m.

Entre les deux, la présence de plusieurs cours d'eau a permis à l'agriculture et aux villes de gagner ces espaces.

L'agglomération valentinoise

Grande de 80 000 habitants, l'agglomération valentinoise est très active et s'est largement développée au cours de ces dernières années, notamment Portes-lès-Valence.

Ce large développement est corrélé à l'apparition de l'autoroute, aux nouvelles voies de chemin de fer, et au contournement de la N7, route nationale qui semble donner un jalon à cette expansion urbaine.

Son altitude varie entre 110 et 150m.

La plaine agricole

Oscillant à des attitudes allant de 100 à 200m, la plaine agricole monte progressivement en hauteur du Rhône vers le Vercors, ainsi que vers le nord.

Elle est caractérisée par ses grandes exploitations agricoles, qui semblent omniprésentes dans le paysage. Celles-ci l'ont également façonnée par la création de canaux pour l'irrigation des parcelles. Ponctuée par quelques boisements, la planitude de la vallée s'étend à perte de vue, et les regards buttent sur la ville suivante, les nombreuses haies, ou sur le cadre montagnard à l'est et à l'ouest.

Sujette à l'expansion urbaine, la plaine voit ses limites se réduire du fait de l'étalement de l'agglomération valentinoise, mais aussi par l'expansion de plusieurs villes.

Le pied du Vercors

Le pied du Vercors forme le cadre est de la plaine.

Ces montagnes s'élèvent rapidement à plus de 500m d'altitude. Elles sont boisées également, et appellent le regard lorsque l'on se trouve dans l'agglomération valentinoise ou dans la plaine agricole.

1.2.4. Les composantes paysagères du site d'étude

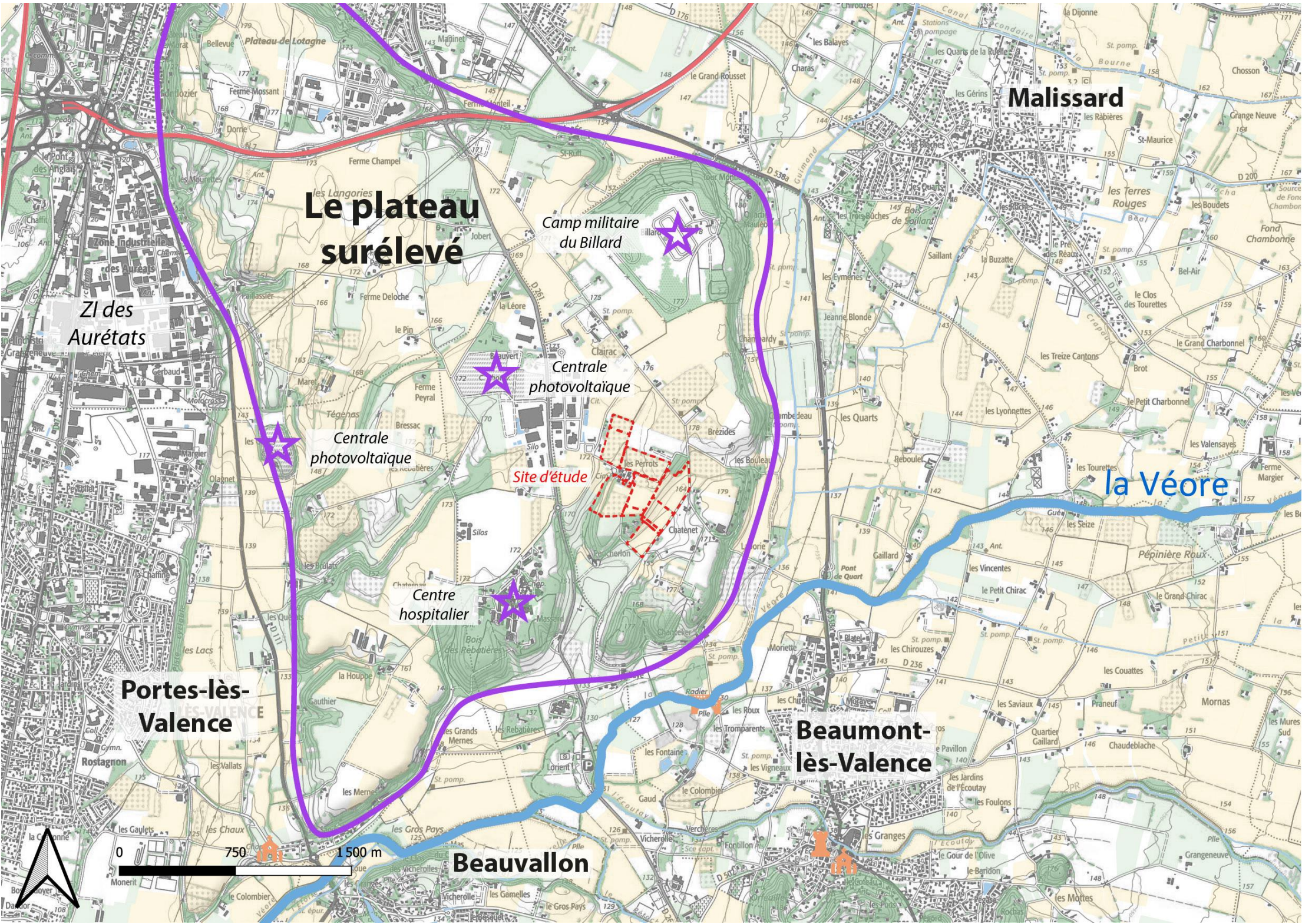


Figure 11 - Carte présentant les entités paysagères autour du site d'étude à l'échelle du site (Source : Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

1.2.4.1. Un plateau agricole surélevé

Au cœur de cette vallée plane et homogène, un petit plateau s'élève 30m environ au-dessus du territoire, atteignant 175m. Ses caractéristiques sont néanmoins les mêmes que la plaine agricole, ayant subi les mêmes transformations : de grandes parcelles cultivées sont délimitées par des haies et quelques petits bosquets. On retrouve sur ce plateau plusieurs typologies différentes de bâtis (fermes, zones d'activités en lien avec la N7, habitations isolées) mais aussi quelques singularités : le camp militaire du Billard, le centre hospitalier Drôme-Vivaraïis juste au sud du site d'étude, et 2 centrales photovoltaïques déjà existantes à l'ouest du site. Sur le plateau, les vues n'offrent pas de second plan : le premier plan constitue les champs et les haies, ou les formes bâties, et le fond est composé des piedmonts de l'Ardèche ou du Vercors. Le reste de la plaine agricole ou l'agglomération valentinoise, au second-plan donc, semblent invisibles.



Figure 12 - Prise de vue depuis le plateau : seul un premier plan et un fond montagnard (ici le Vercors) sont visibles (Source : GoogleStreetView, août 2024)

Depuis le pied du plateau, l'observateur ne devine qu'un relief sous le couvert de boisement habillant tout son pourtour, ce qui conduit à isoler visuellement ce relief au-delà de son périmètre.



Figure 13 - Prise de vue depuis la D538A à l'est de ce plateau surélevé (Source : GoogleStreetView, mai 2022)



Figure 14 - Prise de vue depuis la D261 au sud de ce plateau surélevé (Source : GoogleStreetView, août 2024)

1.2.4.2. Le cours d'eau de la Véore

Au sud du plateau, la Véore sillonne la plaine d'ouest en est, des piedmonts du Vercors jusqu'au Rhône. Ce ru possède une ripisylve relativement épaisse, qui en fait un repère contrastant avec la planitude ouverte du territoire. Plusieurs sentiers de randonnée longent le cours d'eau.

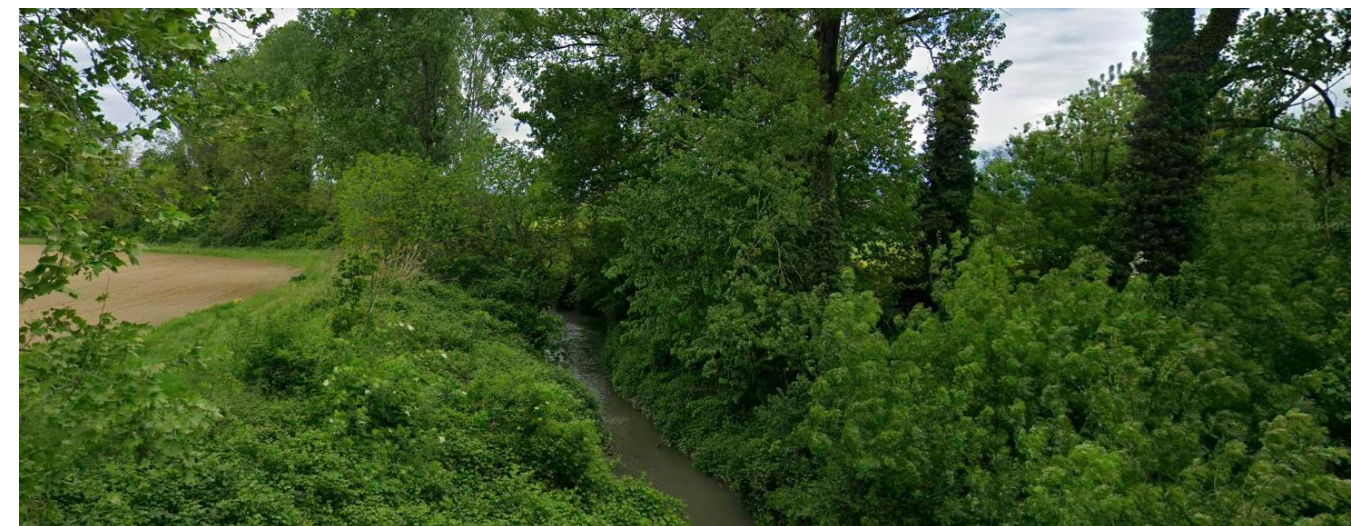


Figure 15 – La Véore et sa ripisylve (Source : GoogleStreetView, avril 2025)

1.2.4.3. Les villes résidentielles

Construites principalement à la fin du 20^e siècle sur la base de petits cœurs de bourgs existants, les villes de Malissard, Portes-lès-Valence, Beauvallon et Beaumont-lès-Valence sont composées en grande partie de maisons pavillonnaires. Largement liées à Valence, ces villes la rejoignent directement via plusieurs routes départementales. Elles sont toutes les 4 le fruit de l'étalement urbain récent qu'a connu la basse-vallée du Rhône.



Figure 16 - Frange urbaine résidentielle de Beaumont-lès-Valence (Source : GoogleStreetView, mai 2022)

1.2.4.4. La zone industrielle des Auréats

Au nord de Portes-lès-Valence, la ZI des Auréats occupe à peu près la moitié de la zone urbaine de la ville, en faisant un marqueur de l'agglomération. Bien qu'elle disparaisse rapidement à mesure que la topographie monte en direction du sud, cet ensemble de « boîtes à chaussures » s'intègre difficilement au paysage et le rend très anthropique.

1.3. Les perceptions du site d'étude

Afin de caractériser au mieux le paysage environnant du projet, un reportage photographique a été réalisé lors de la reconnaissance de terrain du 13 janvier 2026. Il s'est fait au cours de la saison où les arbres feuillus ont perdus leurs feuilles, ce afin d'étudier la période où la visibilité potentielle est la plus forte. Ce reportage est complété par des prises de vue récentes issues de GoogleStreetView (2024 et 2025).

Ce reportage photographique a pour objectif de mettre en évidence les secteurs présentant une co-visibilité avec le projet. Cette analyse est faite, dans un premier temps, au niveau de points de vue éloignés et, dans un second temps, au niveau de points de vue rapprochés et du site lui-même.

Les points de vue couvrent un périmètre suffisamment large autour du projet et sont sélectionnés selon plusieurs critères :

- ▶ Présence d'habitations ou lieux fréquentés par le public aux abords de la zone d'étude ;
- ▶ Infrastructures viaires et sentiers de randonnée entourant la zone ;
- ▶ Sites patrimoniaux, culturel ou architecturaux (monuments historiques, sites inscrits ou classés, ...) à proximité ;
- ▶ Points hauts et reliefs dans et autour de la zone d'étude.

1.3.1. Perceptions éloignées du site d'étude

1.3.1.1. Reportage photographique

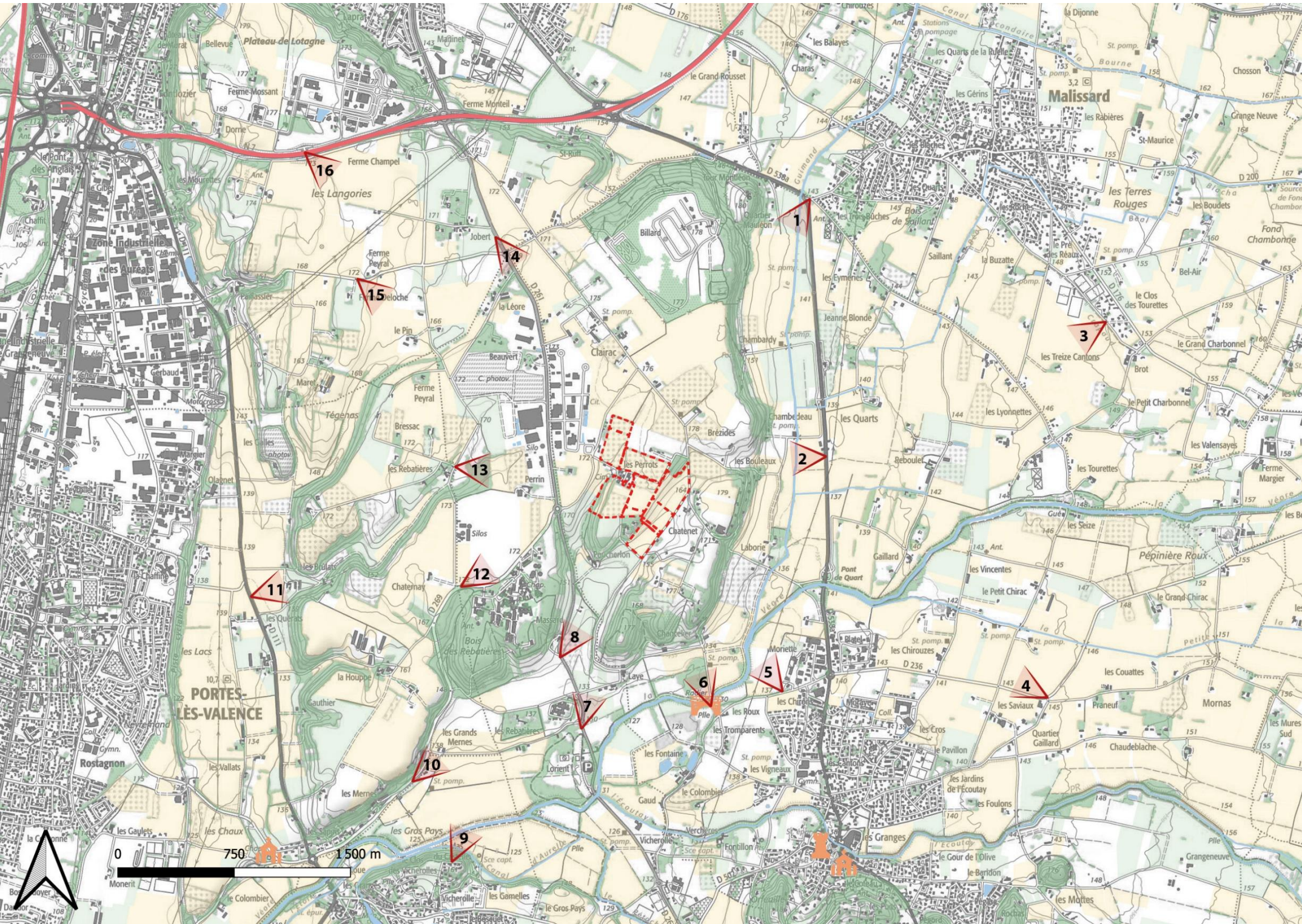


Figure 17 - Carte de localisation des prises de vues éloignées (Source : les Ateliers UP+ de SCE, 2026)



Figure 18 - Prise de vue éloignée 1 (Source : GoogleStreetView, septembre 2024)



Figure 20 - Prise de vue éloignée 3 (Source : GoogleStreetView, mai 2022)



Figure 19 - Prise de vue éloignée 2 (Source : GoogleStreetView, septembre 2024)



Figure 21 - Prise de vue éloignée 4 (Source : GoogleStreetView, septembre 2024)



Figure 22 - Prise de vue éloignée 5 (Source : GoogleStreetView, septembre 2024)



Figure 24 - Prise de vue éloignée 7 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 23 - Prise de vue éloignée 6 (Source : GoogleStreetView, septembre 2024)



Figure 25 - Prise de vue éloignée 8 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 26 - Prise de vue éloignée 9 (Source : GoogleStreetView, mars 2025)



Figure 28 - Prise de vue éloignée 11 (Source : GoogleStreetView, octobre 2025)



Figure 27 - Prise de vue éloignée 10 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 29 - Prise de vue éloignée 12 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 30 - Prise de vue éloignée 13 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 32 - Prise de vue éloignée 15 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 31 - Prise de vue éloignée 14 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 33 - Prise de vue éloignée 16 (Source : GoogleStreetView, août 2024) – À noter que sur tout le linéaire de la N7 proche de la zone étudiée, un masque visuel type haie ou boisement masque le regard vers le sud du territoire pour l'utilisateur.

1.3.1.2. Synthèse du reportage photographique

VUES RAPPROCHEES		
Numéro	Visibilité	Enjeu
1	Non	Nul
2	Non	Nul
3	Non	Nul
4	Non	Nul
5	Non	Nul
6	Non	Nul
7	Non	Nul
8	Oui	Moyen
9	Non	Nul
10	Non	Nul
11	Non	Nul
12	Non	Nul
13	Non	Nul
14	Non	Nul
15	Non	Nul
16	Non	Nul

1.3.1.3. Interface avec la tour penchée de Soyons

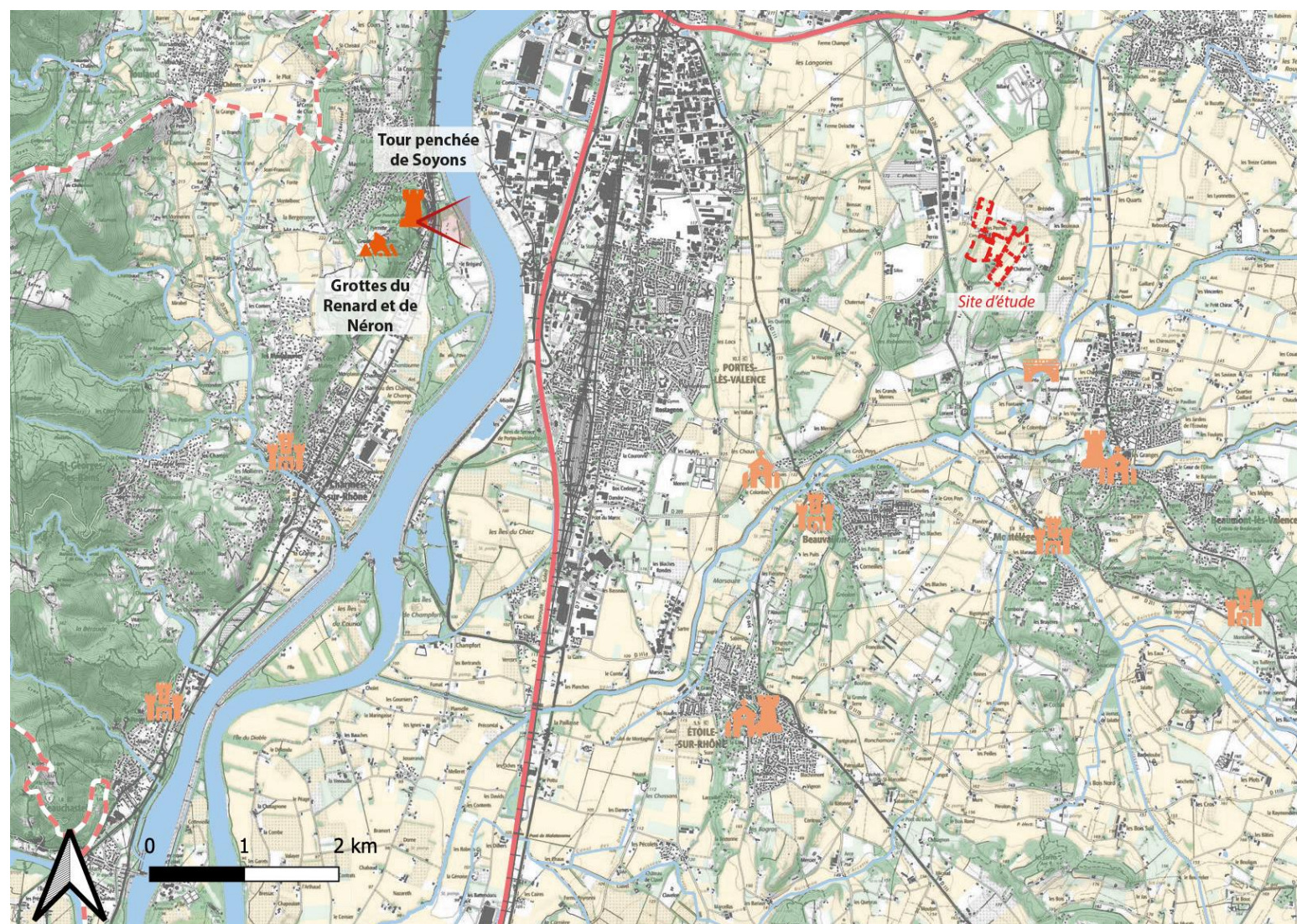


Figure 36 - Carte de localisation de la tour penchée de Soyons dans le territoire (Source : les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

Dans la commune de Soyons, la tour penchée est construite sur un promontoire culminant à plus de 220m d'altitude, lui conférant un point de vue privilégié potentiel sur le site d'étude.
En contre-bas, des sentiers de randonnée permettent de sillonner la Serre de Guercy, et d'accéder non seulement à la tour penchée, mais aussi aux grottes du Renard et de Néron.

Bien que l'étude de la photographie ci-contre illustre que le site d'étude est imperceptible depuis la tour penchée, une centrale photovoltaïque n'est pas une entité anodine dans le paysage : **la centrale des Galles par exemple se voit particulièrement bien.**

En outre, les sentiers de randonnées pédestres vers les grottes et la tour **sont susceptibles d'offrir de nombreux points de vue** entre la végétation, et notamment sur la zone d'implantation potentielle.

1.3.2. Les éléments de paysage caractérisant le site d'étude

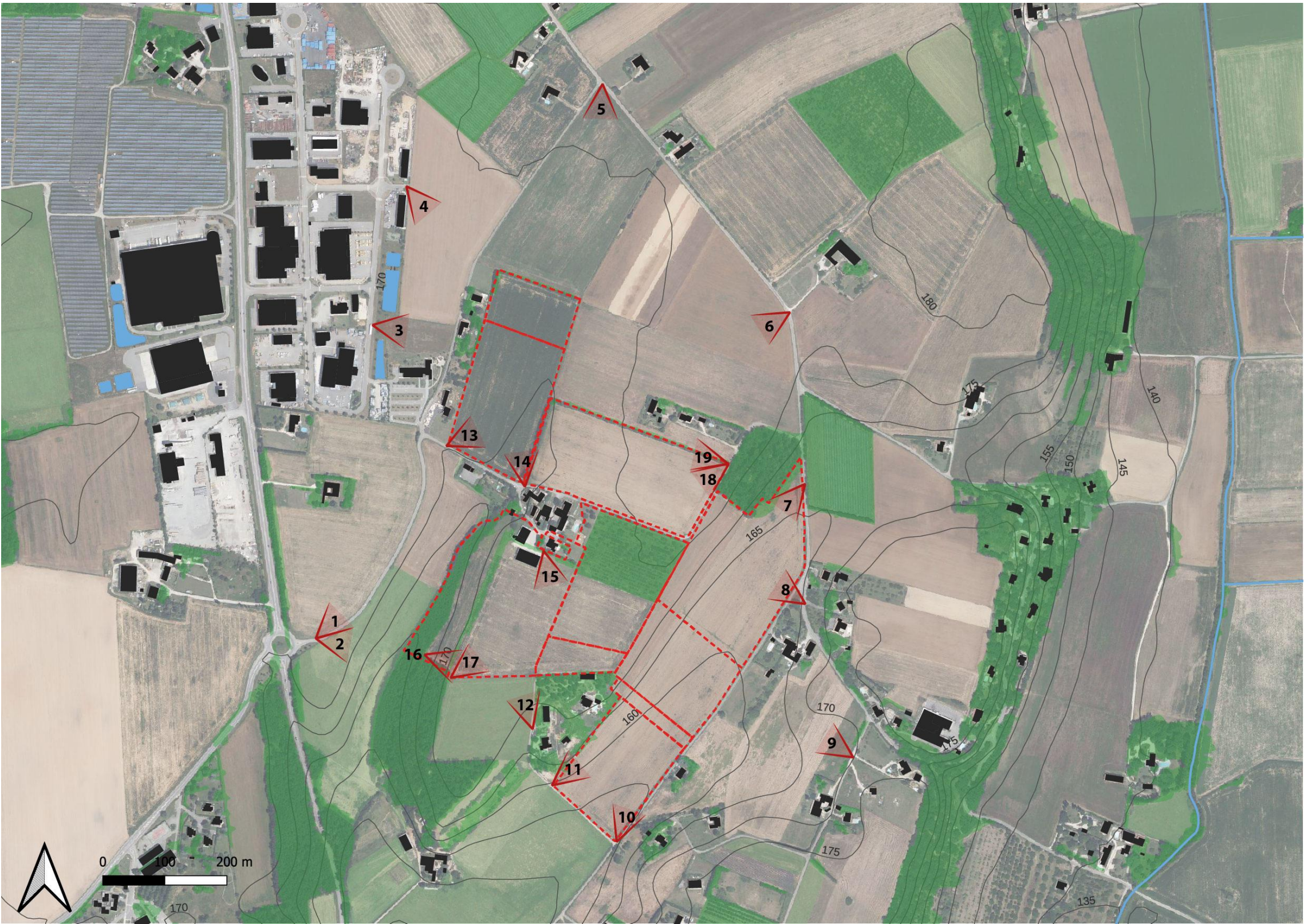


Figure 37 - Carte de localisation des prises de vues sur site (Source : les Ateliers UP+ de SCE, 2026)



Figure 38 - Prise de vue proche 1 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 40 - Prise de vue proche 3 (Source : GoogleStreetView, août 2024) – Le site est imperceptible derrière les habitations et la végétation. À noter néanmoins que selon l'angle de vue, la centrale pourrait être aperçue sur les bords de ces habitations.



Figure 39 - Prise de vue proche 2 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 41 - Prise de vue proche 4 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 42 - Prise de vue proche 5 (Source : GoogleStreetView, août 2024) – Les différentes parcelles sont masquées derrière les haies. Il est à prévoir néanmoins une certaine transparence en saison hivernale.



Figure 44 - Prise de vue proche 7 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 43 - Prise de vue proche 6 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 45 - Prise de vue proche 8 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 46 - Prise de vue proche 9 (Source : GoogleStreetView, août 2024)



Figure 48 - Prise de vue proche 11 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 47 - Prise de vue proche 10 (Source : GoogleStreetView, septembre 2024)



Figure 49 - Prise de vue proche 12 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 50 - Prise de vue proche 13 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 52 - Prise de vue proche 15 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 51 - Prise de vue proche 14 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 53 - Prise de vue proche 16 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 54 - Prise de vue proche 17 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 56 - Prise de vue proche 19 (Source : SCE, janvier 2026)



Figure 55 - Prise de vue proche 18 (Source : GoogleStreetView, août 2024)

Les prises de vue 1 à 9 et 12 présentent l'interface entre le site d'étude et ses alentours directs :

- ▶ À l'est (prises de vue 1 à 4), **le site est relativement peu perceptible** : la topographie et les haies végétales jouent le rôle de masque visuel,
- ▶ Au nord, c'est le même constat mais, cette fois, la topographie est plane : il en résulte **une large interface** visible sur le point de vue 6, où la végétation n'est pas présente. La route depuis laquelle sont prises ces photos **dessert des habitations**,
- ▶ À l'ouest, la route desservant **le lotissement des bouleaux ainsi que les autres habitations autour sont largement exposés** au site d'étude : celui-ci descend, exposant une large part de la ZIP aux co-visibilités avec ces habitations directement accolées au site,
- ▶ Au sud, un ensemble de 3 habitations sont **en interface directe** avec le projet.

Il est intéressant de relever également la lecture de **la ligne de crête du Vercors et de l'Ardèche au loin**, de part et d'autre : elles sont des marqueurs forts, des repères dans la lecture ainsi que dans la perception des paysages. À l'inverse, les paysages au second plan (la plaine agricole et l'agglomération valentinoise) ne sont pas perceptibles.

Les prises de vue suivantes 10 à 19 (hors 12) permettent de comprendre les caractéristiques du site d'étude. On relève les éléments suivants :

- ▶ Toutes les parcelles sont cultivées, et une au centre contient un verger. Aucun arbre repère ou bâti particulier, historique ou patrimonial n'est présent au sein des parcelles,
- ▶ La partie Est est marquée par un fort relief descendant,
- ▶ L'ouest en revanche, est isolé de la route d'accès vers l'hôpital par un jeu de topographie et par de la végétation,
- ▶ Le nord ainsi que la partie centrale sont plans. Ils sont par ailleurs longés de quasi toute part par des haies bocagères, participant à limiter les co-visibilités.

Le site en général présente un vallonnement relativement marqué (ligne de courbe soulignant des petites combes et des coteaux), offrant des vues sur le premier plan et l'arrière-plan paysager.

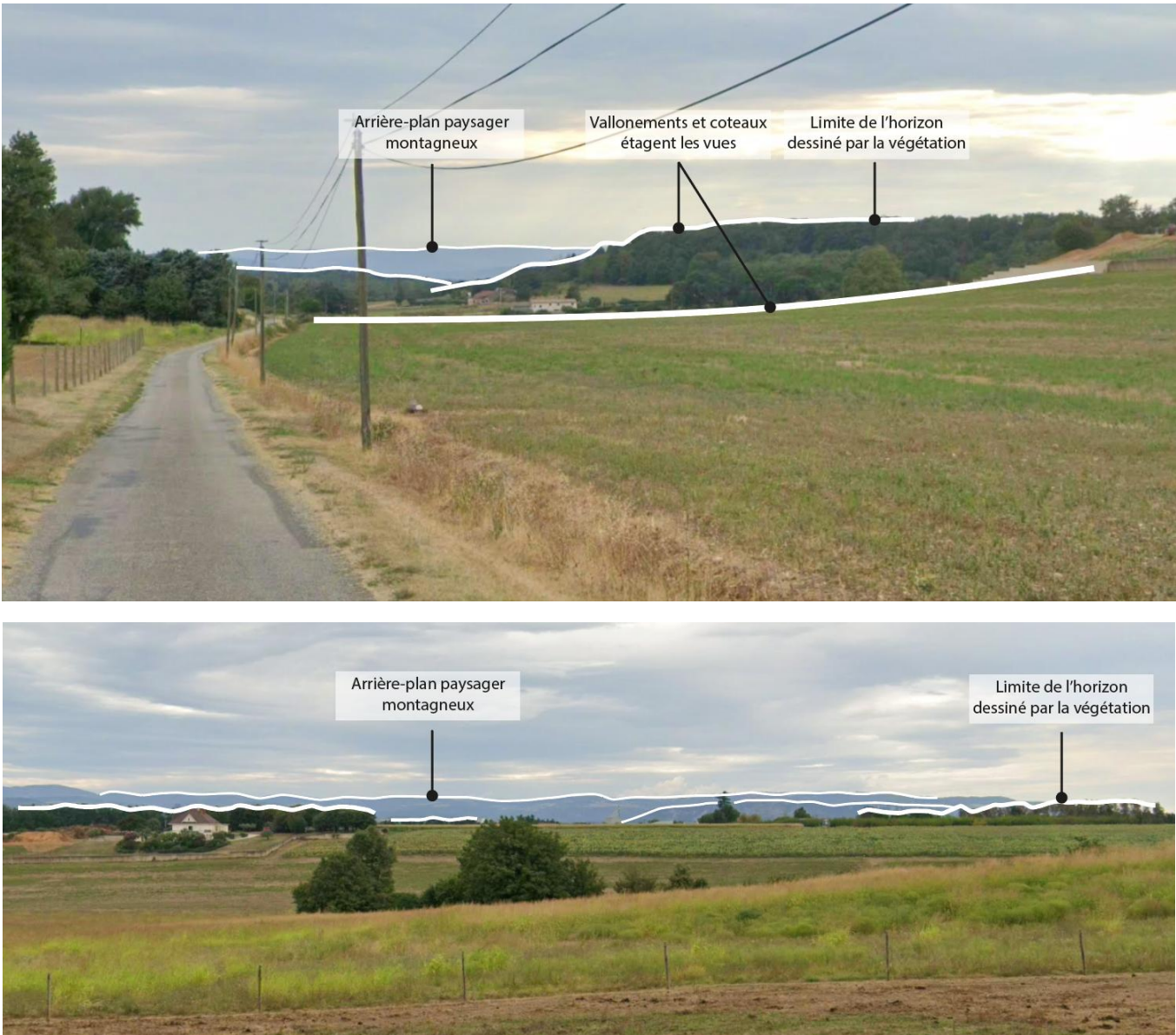


Figure 57 - Croquis illustrant l'importance de l'arrière-plan montagneux, des jeux de topographies, et des lignes d'horizons naturelles dans la lecture du paysage du site (Source : GoogleStreetView, septembre 2024) – La première photographie correspond approximativement au point de vue 7 ; la 2^{ème} photographie correspond au point de vue 9.

1.4. Synthèse des enjeux paysagers

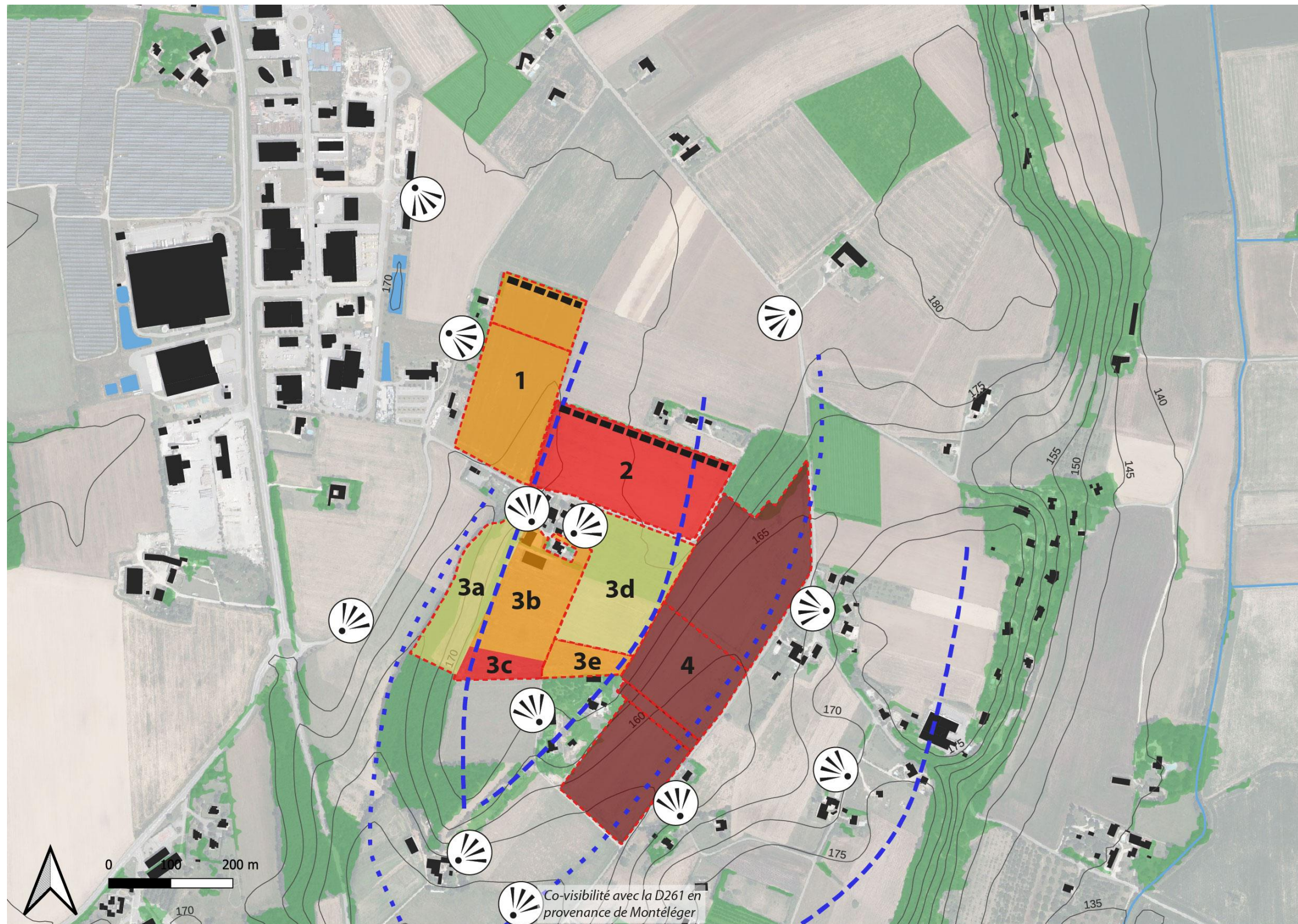


Figure 58 - Carte de synthèse du niveau d'enjeux paysagers par secteurs (Source : Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

Au regard de l'analyse des co-visibilités et au regard de la nature des paysages et de leurs différents marqueurs identitaires déterminés en début de cette note, il ressort que chaque parcelle de la ZIP à un niveau d'enjeu plus ou moins élevé.

Ces parcelles ont été regroupées par secteurs homogènes en termes d'enjeu, d'implantation et/ou de topographie.

Ces niveaux d'enjeu sont définis ci-après.

1 – Enjeu moyen :

- Présence d'un masque végétal au nord limitant les vues,
- Co-visibilités directe avec un riverain à l'est.
- Deux riverains sont directement concernés par la centrale, en limite de propriété à l'ouest,
- Co-visibilité partielle avec la ZA Plaine de Clairac.
- Interface quasi-directe avec le lieu-dit des Perrots au cœur de la ZIP.

2 – Enjeu fort :

- Interface directe avec le lieu-dit des Perrots au cœur de la ZIP,
- Interface partielle avec des riverains au nord, en partie masqué par une fine haie bocagère.

3a – Enjeu faible :

- Interface partielle avec le lieu-dit des Perrots au cœur de la ZIP.

3b – Enjeu moyen :

- Interface avec le lieu-dit des Perrots au cœur de la ZIP, mais masqué en partie par les bâtiments agricoles au premier plan.

3c – Enjeu fort :

- Interface directe avec des riverains au sud de la parcelle.

3d – Enjeu faible :

- Interface partielle avec le lieu-dit des Perrots au cœur de la ZIP, masqué en partie par le verger.

Néanmoins, cette parcelle est en crête topographique : **la limite est, en hauteur, est largement visible** depuis les habitations à l'est de la ZIP. Cette limite spécifiquement, entre les parcelles 5 et 7-8, présente un enjeu fort.

3e – Enjeu moyen :

- Interface directe avec les habitations au sud du site, quelque peu atténuée par la nature arborée des parcelles.

4 – Enjeu très fort :

- Interface directe avec les habitations à l'est du site, ainsi qu'au sud,
- Interface directe avec la voie de desserte longeant le site à l'est,
- Modification de la perception paysagère des paysages : la présence de panneaux photovoltaïques masquerait le jeu de premier-plan et d'arrière-plan montagneux, identitaire de la région.

Ces paysages de mise en scène sont perçus depuis la route et les habitations, vers le sud, ainsi que vers l'ouest et la parcelle 5, cette dernière étant en haut topographique (cf. les prises de vues analysées Figure 57).

Enjeu fort

Le site d'étude se trouve dans la plaine péri-urbaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme. Encadrée par les piedmonts de l'Ardèche et du Vercors, le territoire est caractérisé par sa planitude, et surtout par son agriculture très dense, irriguée par de nombreux canaux dérivés du Rhône ou de ru traversant le plateau. Les routes sillonnant le territoire sont encore parfois bordées de platanes, et les grandes parcelles séparées par des haies bocagères. Avec la croissance démographique, les paysages de la vallée ont vu de nombreuses infrastructures majeures être aménagées et les villes s'étendre sur les champs.

Plus localement, le site d'étude se situe sur un petit plateau au sud de Valence, s'élevant à 30m au-dessus du reste de la plaine. Caractérisé par les mêmes traits que cette dernière, la topographie de ce plateau et le cordon de végétation habillant son pourtour isole le site d'étude des lieux alentours, et même plus localement de son cadre proche. Seules les voies directement adjacentes dans un rayon de 500 m présentent des interfaces avec lui. **Notons que 2 centrales photovoltaïques existent déjà sur ce plateau, ce qui induit une notion d'impact cumulé à prendre en compte.**

La ZIP en elle-même est composée de grandes parcelles cultivées, bordées de haies bocagères, et présentant un fort relief, offrant des vues sur l'arrière-plan paysager. Les montagnes encadrant la plaine agricole de part et d'autre jouent un grand rôle dans la lecture et dans la perception des paysages, constituant cet arrière-plan paysager identitaire de la basse vallée de la Drôme.

Ainsi, la position du site ainsi que sa configuration entraînent des visibilités avec les éléments suivants :

- ▶ Le lieu-dit des Perrots, au cœur de la ZIP,
- ▶ La ZA Plaine de Clairac à l'ouest,
- ▶ Les habitations au nord du site,
- ▶ Le lotissement des Bouleaux et les habitations proches, à l'est et au sud du site.

Depuis les vues lointaines, seule une co-visibilité existe à proximité du parc départemental de Lorient, sur la route départementale reliant Montéleger à Valence.

Au regard de cette analyse paysagère, nous pouvons conclure que le site d'étude présente un enjeu fort. Si les co-visibilités sont quasiment inexistantes depuis les vues éloignées ainsi que depuis la tour penchée de Soyons, de larges interfaces existent avec plusieurs habitations aux alentours.

Par ailleurs, et d'une manière générale, les paysages péri-urbains de l'agglomération valentinoise constituent actuellement une respiration paysagère pour les habitants, gardant encore aujourd'hui tous ses caractéristiques. On entend par respiration paysagère la notion de rupture avec les paysages urbains : ces paysages péri-urbains permettent aux habitants de la vallée de trouver des espaces plus ouverts, aux ambiances plus rurales et plus naturelles. On parle alors de « coupure d'urbanisation ».

Néanmoins, **la zone connaît une dynamique de mutation intense, remplaçant les caractéristiques paysagères par des motifs industriels.**

Aussi les principaux enjeux sont :

- ▶ Traiter les co-visibilités avec l'ensemble des habitations alentours ainsi qu'avec la ZA Plaine de Clairac,
- ▶ Veiller à ne pas dénaturer les paysagers perçus depuis la tour penchée et les grottes à proximité notamment, ainsi que depuis les sentiers pédestres les desservant,
- ▶ Conserver les « paysages de mises en scène » en veillant à garder des lignes de crêtes dessinées par des motifs naturels montagneux et/ou bocagers, et non anthropiques,
- ▶ Inscrire le site dans la continuité de son territoire par l'usage d'une végétation et de matérialités qui font sens, et qui résonnent avec l'environnement et l'esprit des lieux,
- ▶ Tenir compte des enjeux faune / flore / habitats et les intégrer dans la conception du projet.

1.5. Préconisations d'insertion paysagère

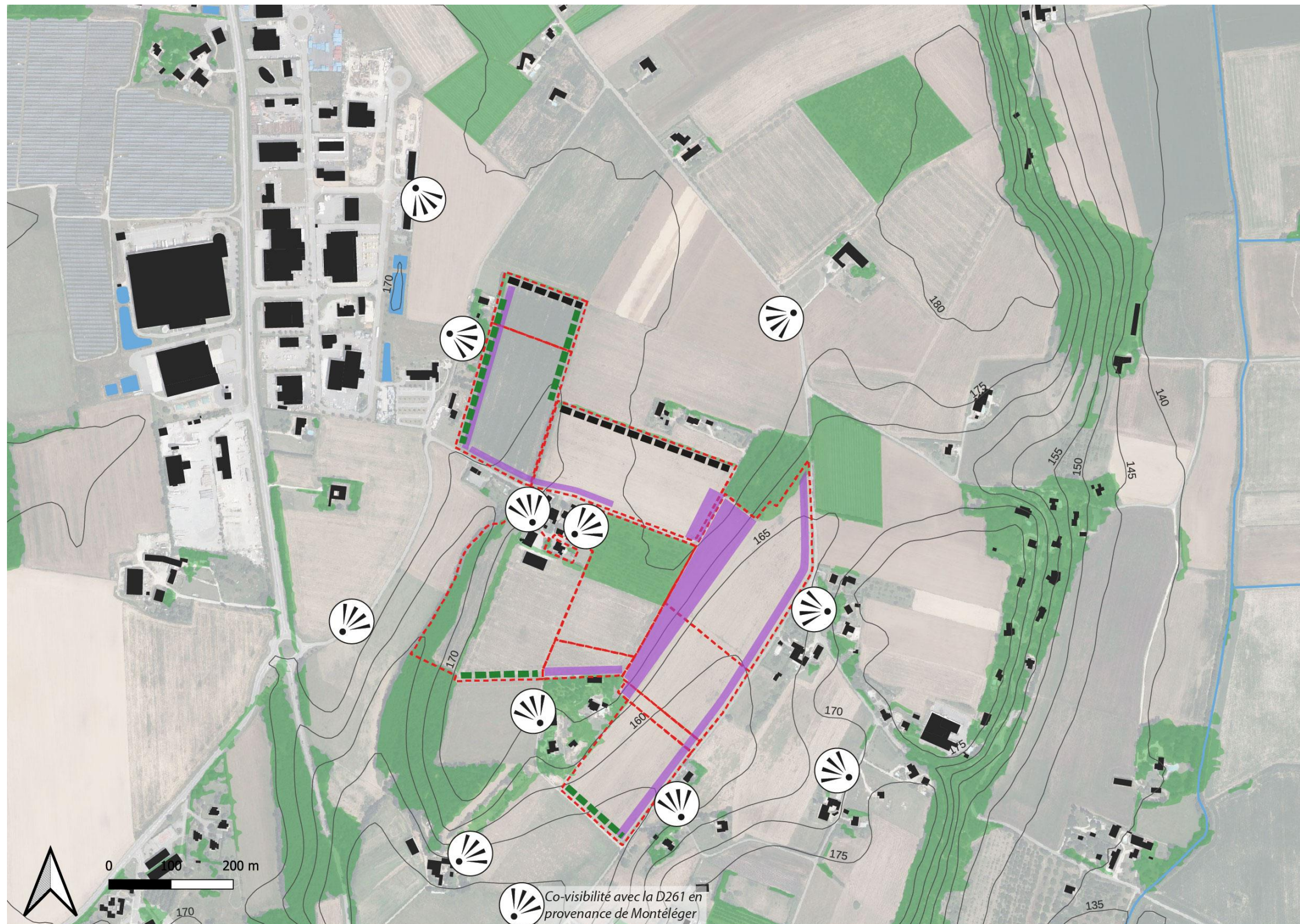


Figure 59 - Carte de synthèse des principaux enjeux paysagers et de localisation des préconisations paysagères associées (Source : Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

Haie et boisement à conserver

Plusieurs boisements et haies existent sur le site d'étude ou à proximité directe. Ces éléments jouent le rôle de masque et permettent d'intégrer le site de projet au paysage.

Par ailleurs, leur présence dynamise le site, et participe également à l'inscrire dans la continuité du territoire locale : le motif de haie rectiligne en bordure de parcelle se retrouve dans toute l'entité paysagère, tout comme les boisements qui soulignent les pentes des coteaux.

Haie confortée

Parmi ces haies, plusieurs sont assez fines : si les feuillages occultent quasi-complètement les vues sur le site en période printanière / estivale, des transparences naissent lorsque les arbres et arbustes caducs sont dégarnis en période automnale / hivernale. Aussi ces linéaires gagneraient à être conforter par des sujets arborés supplémentaires et/ou par une trame arbustive plus dense.

Les essences utilisées devront être des essences indigènes à la région, et évidemment être adaptées au sol existant et à l'exposition. Une partie d'entre-elles pourront arborer des feuillages persistants pour garantir une occultation plus forte en toute saison. Elles devront être conforme au PLU également.

Par ailleurs, ces plantations devront se faire en cohérence avec l'existant : la préservation des racines des sujets existants devra être une priorité.

Haie créée

Outre les haies confortées, de nouvelles haies devront être plantées afin de créer des masques végétaux supplémentaires. Le motif de haie est privilégié à la plantation de bosquet car, comme expliqué pour les « haies et boisements à conserver », le motif de haie linéaire se retrouve dans l'entité paysagère de la plaine agricole.

Les haies créées devront avoir les caractéristiques suivantes (similaires aux haies confortées) :

- ▶ Être plurispécifiques (a minima 3 essences d'arbres différentes et 3 essences d'arbustes différentes),
- ▶ Être composée de végétaux indigènes,
- ▶ Les végétaux seront adaptés au sol en place ainsi qu'à l'exposition et l'humidité du site,
- ▶ Une part des essences devra être à feuillage persistant pour garantir un effet de masque toute l'année,
- ▶ Une largeur minimale de 3m est attendue pour pouvoir bénéficier d'un masque assez opaque, même à feuilles tombées. De fait, une plantation sur au moins 2 lignes garantira au moins une double épaisseur de trame de végétation,
- ▶ Les plantations devront être conformes au règlement du PLU de Beaumont-lès-Valence.

Zone d'implantation à éviter

Des espaces de la zone d'implantation potentielle sont indiqués comme étant à éviter : suite à l'analyse paysagère, il est considéré que l'impact visuel des trackers sur ces espaces seraient trop dégradant sur le paysage. L'objectif est ainsi de conserver une lecture de l'horizon composé par les massifs montagneux encadrant la plaine (piedmonts de l'Ardèche et du Vercors) : les trackers ne doivent pas se positionner au premier plan, devant cet horizon

caractéristique de la région. En outre, dans le but de limiter leur impact visuel sur l'ensemble de la ZIP, leur hauteur ne devra pas être disproportionnée, mais limitée à une taille raisonnable pour garantir l'intégrité des paysages. D'une manière plus générale, l'objectif est de conserver un horizon dessiné par des motifs à la fois naturels et à la fois caractéristiques de la région et du site (montagnes, combes, petites vallées, haies bocagères). Ainsi, si la lecture montagneuse de l'arrière-plan doit être conservée, il en va de même pour le premier plan : le site s'implante sur un site vallonné créant des motifs / des courbes paysagères particuliers (cf. la Figure 57).

L'implantation des trackers doit se faire de manière à préserver ces perceptions du paysage : conservation du premier plan et de l'arrière-plan, conservation d'un horizon dessiné par des haies bocagères ou des reliefs plus ou moins lointains.

La mise en œuvre de zones tampon cherche aussi à mettre à distance les riverains habitants directement contre la ZIP, ce afin de limiter l'impact sur leur qualité de vie quotidienne et sur l'usage de leur parcelle. Cette mise à distance devra mesurer a minima 5m.

Enfin, cette mise à distance présente le co-bénéfice de protéger les racines des arbres et arbustes existants, les travaux de mise en œuvre de la centrale pouvant engendrer des terrassements qui seraient fatals pour la végétation.

Outre ces 4 préconisations paysagères légendées sur la carte, d'autres mesures peuvent être prises pour favoriser l'insertion du projet dans le paysage :

- ▶ Intégration des pistes de circulation,
- ▶ Adaptation du modèle et RAL de clôture et portail,
- ▶ Insertion des postes de livraison et de transformation,
- ▶ Enherbement sous les modules photovoltaïques.

1.5.1. Intégration des pistes de circulation

Dans le cadre du fonctionnement de la centrale, plusieurs pistes de circulation en grave doivent être créées. Pour garantir la bonne intégration de ces pistes dans le territoire, une attention particulière devra être donnée à la grave employée, notamment à celle qui fera office de couche de roulement : **une pierre locale à la région devra être utilisée, à savoir le grès ou le calcaire.**

Ces pistes pourront être végétalisées par un semis rustique, adapté à l'écrasement par le passage de véhicules. La structure de la voirie pourra comprendre une partie superficielle en mélange terre-pierre afin d'avoir un substrat de croissance pour ce mélange.

La composition du mélange ne devra pas comporter d'espèces envahissantes ou d'espèces pouvant concurrencer les espèces en place dans les prairies voisines. Si possible, les essences choisies pour le mélange prairial reprend la composition des prairies directement alentours.

Ces 2 mesures orientent les matérialités du projet vers des éléments locaux, ce afin de créer un continuum visuel entre le territoire et le site de projet.

1.5.2. Modèle et RAL de clôture et de portail

La clôture et le portail sont 2 émergences particulièrement visibles et difficiles à masquer dans un paysage. Elles attribuent au site des caractéristiques très industriels, très anthropiques, en opposition avec les motifs paysagers régionaux. Aussi des préconisations sont données pour limiter cet impact visuel.

Le modèle de clôture choisi devra s'intégrer le mieux possible dans le paysage. 2 typologies d'options peuvent être étudiées :

- Une clôture à piquet bois et à clôture grillagé gris acier mat (couleur du matériaux brut) reprend des teintes se rapprochant des coloris naturels, ou tout du moins discrètes. L'usage du bois permet également de s'inscrire dans la continuité de la végétation,



Figure 60 - Clôture existante au lieu-dit Reboulet, à proximité du site d'étude (Source : GoogleStreetView, 2024)



Figure 61 - Exemple de portail bois

- La 2^{ème} option, plus classique, consiste à employer des typologies de clôture en treillis soudé. Le RAL d'une telle clôture devra être d'une couleur faisant sens avec la colorimétrie du paysage (cf. préconisation du PLU de Beaumont-lès-Valence) : RAL 6005, 7015, 7016, 7022, 7035 etc.



Figure 62 - Clôture mise en œuvre pour la centrale photovoltaïque de la ZA Plaine de Clairac à proximité immédiate du site d'étude (Source : GoogleStreetView, août 2024).

Le portail associé à cette clôture pourra consister en un portail barreaudé classique.

Pour les 2 options, les matérialités / les teintes de la clôture et du portail devront être en cohérence l'une avec l'autre, en plus d'être en cohérence avec les matérialités du territoire. De plus, elles devront être en cohérence avec la/les teintes des postes de livraison et de transformation, ce afin de limiter le nombre de couleurs différentes caractérisant la centrale.
Enfin, outre ces aspects, les clôtures devront respecter la réglementation du PLU.

1.5.3. Insertion des postes de livraison et de transformation

Dans la même logique que les clôtures et le portail, les postes de livraison et de transformation devront être habillés d'une teinte en cohérence avec les motifs paysagers alentours.
Aussi, les RAL 6005, 7015, 7016, 7022, 7035, 9001, *etc.* ou similaire sont à privilégier.
De plus, le RAL choisi devra être en cohérence avec la/les teintes de la clôture et du portail, ce afin de limiter le nombre de couleurs différentes caractérisant la centrale.

Le choix de la teinte devra également respecter la réglementation du PLU.

1.5.4. Enherbement sous les modules photovoltaïques

Enfin, afin d'éviter la pousse potentielle de plantes envahissantes sous les panneaux, et dans un but d'améliorer l'intégration paysagère de la future centrale, un enherbement devra être proposé sous les modules photovoltaïques.
De la même manière que pour les pistes de circulation, la composition du mélange ne devra pas comporter d'espèces envahissantes ou d'espèces pouvant concurrencer les espèces en place dans les prairies voisines. Si possible, les essences choisies pour le mélange prairial reprend la composition des prairies directement alentours.

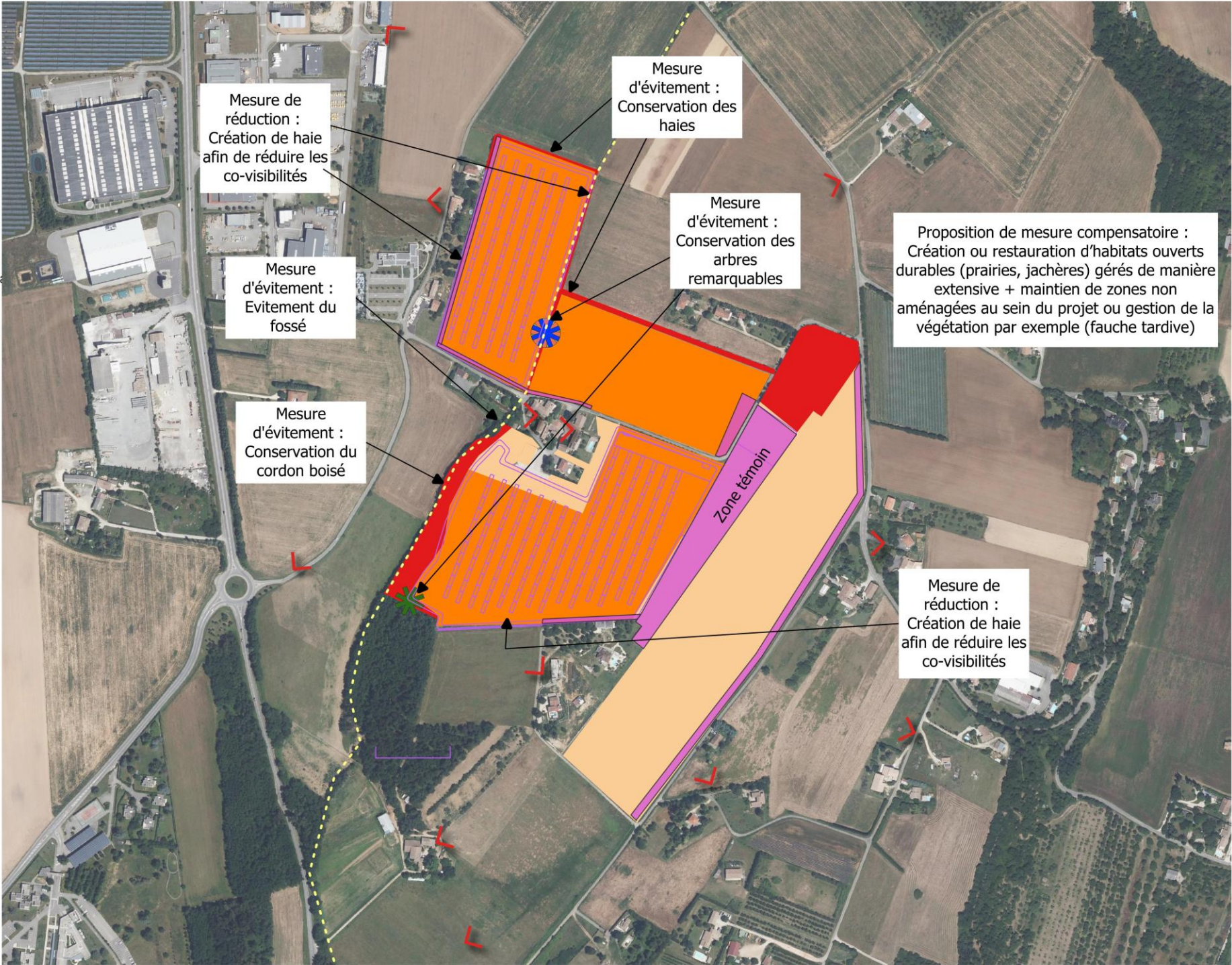
1.6. Synthèse des mesures ERC mises en œuvre

Un certain nombre de mesures d'évitement au regard des enjeux environnementaux identifiés est d'ores et déjà mis en œuvre dans le cadre du projet.

La carte ci-après présente la superposition des enjeux identifiés et le calepinage du projet adapté dès la phase de conception.

Synthèse des enjeux et mesures mises en oeuvre

- Administratif
- Fossé
- Zone d'implantation évitée
- Enjeux écologiques et paysagers
- Enjeux faune
- Faible
- Moyen
- Fort
- Arbres remarquables
- Gîte potentiel chiroptères
- Arbre sénéscent et potentiel saproxylophage
- Loge de pic
- Enjeux paysagers: Co-visibilité



Aspiravi

sce

Auteur : PATUREL
Morgane (SCE)

Date : 15/06/2026

Note_Enviro_MOP.qgz

Sources : IGN-BD TOPO, SCE



1:1

Format A3

0

100

200 m

Figure 63 - Synthèse des enjeux et des mesures mises en oeuvre

